

**Association Algérienne d'ÉlectroNeuroMyographie et des Maladies NeuroMusculaires**  
**AAENMG-NM**

Agrément 2023

رقم 092 /م.ع.ح.ع.ش.ق.م.ج.م.ف.ج 2023  
الجمعية الجزائرية للتخطيط العصبي - العضلي و الأمراض العصبية و العضلية

**Compte bancaire (CPA) : 004 00102 4100011592 19**

Siège : 4, rue Patrice LUMUMBA Alger centre 16802

Téléphone : 00 213 (0)23 46 32 12 / 00 213 (0)5 41 64 27 71

Mail : aalenmg.nm.dz@gmail.com

**Bulletin d'adhésion année 2025**

**En remplissant ce formulaire, vous acceptez les conditions et le règlement d'adhésion.**

Nom et prénom .....

Adresse professionnelle : .....

Téléphone : .....

Email .....

Spécialité : Neurologue :...

Neurophysiologiste:...

Autres (préciser) :.....

Mode d'exercice :

1-Libéral :....

2-Hospitalier: ...

**Je souhaite** : 1-Adhérer :

2-Renouveler mon adhésion :

Et je règle ma cotisation annuelle \*Espèces:....

\*Virement bancaire :

**Je ne souhaite pas** renouveler mon adhésion :

Date : .....

Montant de la cotisation à verser au compte bancaire ci-dessous, **merci d'envoyer par mail une copie de l'avis de virement avec le bulletin d'adhésion.**

Agence : Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

Destinataire AAENMG-NM.

**RIB : 004 00102 4100011592 19**

**Montant de la cotisation de l'année 2025 : Six mille dinars (6000 DA)**

Vous allez recevoir par mail, votre attestation de paiement ainsi que votre numéro d'ordre d'inscription à l'AAENMG-NM.

Signature de l'adhérent (e) :

## **Adhésion à l'Association Algérienne d'ElectroNeuroMyoGraphie et des maladies NeuroMusculaires (AAENMG-NM):**

La cotisation annuelle (**à renouveler chaque année**) permet à notre association d'être représentative et ainsi de mieux défendre nos intérêts, de fonctionner avec le maximum d'indépendance et de vous offrir un certain nombre de services et d'avantages.

Pour adhérer à l'AAENMG-NM, tout membre doit adresser (par mail) au président de l'association une fiche d'adhésion.

Les demandes seront examinées par le bureau qui statuera sur leur recevabilité.

Le formulaire d'adhésion doit être dûment rempli (sans erreurs).

Le règlement peut se faire :

1- Par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de AAENMG-NM.

2- Par virement bancaire. (Une fois effectué une copie du virement / une copie du chèque doit être adressée par mail à l'association, ci-dessous les adresses mail).

Le RIB (relevé d'identité bancaire) de l'AAENMG-NM figure sur la fiche d'adhésion)

3- En espèces, lors des différentes manifestations scientifiques de l'AAENMG-NM.

Une attestation de règlement vous sera adressée dès réception d'une copie de l'avis de virement ou du chèque ou le montant en espèces.

**Quels avantages tirera l'adhérent à jour de ses cotisations ?** Il sera :

1- **Prioritaire aux inscriptions aux congrès, aux formations et aux ateliers.**

2- **Bénéficiaire de tarifs d'inscription préférentiels** lors des différents événements.

3- **Aura un accès libre au site électronique** de l'association (dès son activation) : Téléchargement des différents documents et communications en format pdf.

4- **Aura un accès aux informations relatives aux différentes manifestations scientifiques nationales et internationales** (diffusées par le bureau).

5- **Participation éventuelle aux événements de la SFNP ou de la SFENMG** (du fait que la présidente fait partie des conseils d'administration de ces 2 sociétés francophones) **sous réserve de l'acceptation de certaines conditions** : Par exemple : participation aux quiz, participation aux tournois des jeunes ENMGistes etc.

6- **Adhésion à la SFENMG et à la SFNP** avec tes tarifs préférentiels.

**Le montant annuel de la cotisation de l'année 2025 est fixé à six mille dinars (6000DA).**

- **Les membres fondateurs et adhérents** doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

- **Le non-paiement des cotisations pendant deux (2) ans, expose l'adhérent à l'exclusion.**

- **Tout renouvellement d'adhésion implique l'acquittement des anciennes cotisations (depuis la première cotisation).**

**-L'enseignement pratique en ENMG (EP-ENMG), les formations pratiques et les ateliers sont réservés exclusivement aux neurologues et aux neurophysiologistes (article 12).**

**-Les congrès et journées thématiques sont accessibles aux autres spécialistes pouvant s'intéresser à l'ENMG et à la pathologie du nerf et du muscle.**

Mail : [aaenmg.nm.dz@gmail.com](mailto:aaenmg.nm.dz@gmail.com)

[mahmoudineuro@gmail.com](mailto:mahmoudineuro@gmail.com)

Siège : 4, Rue patrice LUMUMBA 16802, Alger centre

Tél : 023463212 /0541642771

Au plaisir de vous compter parmi nos adhérents.

Le trésorier : Dr BEKKI

La présidente : Dr MAHMOUDI

Les membres du bureau exécutif